

Honorable Président de Sénat

Honorable membres du Bureau

Honorables Sénateurs

Permettez que je commence par un petit rappel de mon intervention face au Ministre du Budget.

Ce jour-là, après le discours du Ministre du Budget, j'avais pris la parole pour dire que le niveau de son budget est ridicule, compte tenu des ressources naturelles abondantes et diversifiées que compte notre pays.

La question qui s'impose : où va l'argent de l'activité minière lorsque les agences internationales dénoncent la traçabilité opaque du revenu de ce secteur ?

Pour ma part, j'ai souhaité que l'ancien code minier de la Colonie qui faisait le bonheur de nos familles indigènes en matière de santé et de scolarité revienne à la place du code 2002 largement controversé. C'est un autre problème à régler.

J'ai parlé aussi du très mauvais état du réseau routier d'intérêt général et d'intérêt local, en préconisant le retour du système de cantonnage manuel qui avait un double avantage : la réanimation de l'économie rurale par l'introduction d'une demande qui manque et la réduction du chômage. C'est un autre problème à résoudre.

Maintenant le Gouvernement crée un problème que rejette la classe politique y compris une bonne partie de la majorité présidentielle et de la population. Il s'agit d'un projet de loi électorale qui modifie la loi de 2006 et de 2011.

Notre constitution consacre le régime du multipartisme intégral et proportionnel des suffrages. Elle n'exclut aucune catégorie de citoyens dans la compétition électorale.

Ce régime est à mon avis nécessaire et utile dans notre pays qui compte 250 ethnies et à l'intérieur de ces ethnies une multitude de tribus et de clans.

Dans cet ensemble démographique, il y a des zones de forte densité de peuplement et des zones de faible densité.

Les populations de ces tribus et clans vivent dans un état de misère chronique, qui ne cesse de s'approfondir, de s'amplifier, s'accompagnant d'un taux de chômage effrayant dans les villes.

C'est indéniable cet état de misère et du chômage dramatique qui produit la multiplicité des partis politiques exactement comme la forêt produit spontanément des champignons.

Gérons bien le pays, créons par la bonne gouvernance la prospérité du pays, prospérité qui donne de nombreux débouchés de travail et nous verrons disparaître le goût immodéré et la fascination pour l'activité politique.

Je vous ai dit dernièrement que le Président de la république, le Premier Ministre, les Ministres, les Sénateurs et les Députés, nous constituons une classe d'oligarchie bien rémunérée sur une île qui se situe dans un océan de misère, la misère de notre population.

On sait que le mauvais côté de l'oligarchie est son insensibilité et son égoïsme face à la misère de la masse.

Le nouveau projet de loi électorale barre la route aux pauvres, aux enfants des pauvres. Ce projet, comme je l'ai dit est inutile et dangereux car il suscite l'hostilité de la masse des pauvres à l'égard de l'oligarchie que nous constituons.

Notre oligarchie présente l'image d'un mât de cocagne qui fascine la classe des pauvres et chacun des pauvres fait des efforts pour y accéder et en l'occurrence, par la création des partis politiques.

Deux preuves de l'insensibilité et de l'égoïsme de notre oligarchie :

D'abord le cas des agents de la Fonction Publique. La pension mensuelle d'un sous-directeur de l'Administration est de 13.000FC (treize mille). Personne d'entre nous ici au Sénat ne s'émeut de ce taux dérisoire qui voue à la mort des hommes de cette catégorie qui ont rendu de bons et loyaux services à l'Etat.

Un autre cas sur le Boulevard de 30 Juin, la file des aveugles et des handicapés qui circulent et tendent la main dans les dédales des véhicules en embouteillage.

Le Gouvernement Central comme le Gouvernement à Kinshasa se montrent indifférents ce triste spectacle de mendicité. Face à ce triste spectacle de misère rependue à Kinshasa comme dans l'ensemble du pays, je regrette, ancien fanatique de l'indépendance immédiate, d'avoir chassé les blancs.

Tous ces exemples, c'est pour dire : laissons les pauvres chercher le bonheur par la voie de la politique faute de débouchés ailleurs.

S'agissant de la caution exigée aux candidats, aux élections de 1960, les candidats n'avaient payé aucune caution. Pourquoi la caution après l'indépendance exigée aux pauvres ?

En 1960, nous les candidats nous étions moins pauvres que la plupart des candidats d'aujourd'hui. La caution de 1000 dollars pour les candidats députés et 100.000 dollars pour la présidentielle doit être supprimée.

Je termine ici en disant qu'il faut maintenir l'ancienne loi de 2006 et de 2011, sans modification aucune, sans complication aucune. La proportionnalité qu'elle contient ne cause aucun problème de représentativité et demeure largement acceptée.

Merci de votre attention.